

# Hospitalité Dauphinoise Notre Dame de Lourdes

Pèlerinage à Lourdes du 20 au 25 juillet 2025

## **Engagement de l'accompagnant et du pèlerin accompagné (malade...) hébergés à l'hôtel**

Le « **pèlerin accompagné** » hébergé à l'hôtel (réservé par l'Hospitalité Dauphinoise) est un pèlerin malade, âgé ou handicapé. Durant toute la durée du pèlerinage à Lourdes, il est hébergé dans une chambre double qu'il partage avec son accompagnant(e).

Chaque pèlerin accompagné est inscrit comme pèlerin « malade » à l'hôtel après accord du médecin responsable de l'Hospitalité.

Il est sous la responsabilité de l'Hospitalité et de la Direction des Pèlerinages. Ce sont les médecins de l'Hospitalité qui interviennent si besoin.

**L'Accompagnant(e)** est la personne qui partage la chambre double du pèlerin malade à l'hôtel pendant la durée du pèlerinage. Celui-ci (celle-ci) peut être le(la) conjoint(e), une personne de la famille, un(e) ami(e).

L'Accompagnant(e) est en lien avec les hospitaliers responsables du groupe des malades à l'hôtel. Pour toutes informations ou demandes, il(elle) prend contact avec le responsable du groupe des hospitaliers de l'hôtel.

Les hospitaliers responsables transmettent toutes les informations pour les participations aux cérémonies.

### **L'Accompagnant(e) s'engage :**

- A assurer une prise en charge totale du pèlerin malade à l'hôtel dans les gestes du quotidien (toilette, repas, gestion des médicaments, soins locaux, déplacements jusqu'à la chambre) **sans avoir besoin d'une aide extérieure type aide-soignante, infirmière ou médecin. Son état de santé doit lui permettre d'effectuer cette prise en charge.**
- A être présent(e) aux côtés du pèlerin malade durant tout le pèlerinage de jour comme de nuit et de suivre avec lui le programme journalier.

Le pèlerin malade à l'hôtel

(Signature précédée de « lu et approuvé »)

L'accompagnant (e)

(Signature précédée de « lu et approuvé »)

### **Après signature, cette fiche doit être renvoyée – obligatoire pour valider l'inscription**

par courrier à : Maison Diocésaine – Hospitalité Dauphinoise , 12 Place de Lavalette - CS 90051, 38028 GRENOBLE Cedex 1

ou par mail à : [hospitalite@diocese-grenoble-vienne.fr](mailto:hospitalite@diocese-grenoble-vienne.fr)

ou téléchargée sur l'inscription en ligne